



Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels  
« Mêlez-vous de ceux qui ne vous regardent pas »

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 26 août 2019

### **A l'occasion de la journée internationale du chien, L'UNADEV est fière de promouvoir « Accès-cité » : le label et la formation délivrés par le Centre Indépendant d'Education des chiens guides d'aveugles (CIE)**

Conscient des problématiques liées à l'accueil des personnes en situation de handicap visuel et de leurs chiens guides dans les établissements recevant du public ou dans les transports, le CIE, école partenaire de l'UNADEV développe une offre de formation et un label « Accès-cité » certifiant de l'accessibilité de l'établissement à tous les publics y compris les publics déficients visuels. L'objectif : faire de la pédagogie sur la déficience visuelle et proposer des solutions simples et concrètes pour une inclusion totale des personnes déficientes visuels dans la cité.

#### **Des discriminations à l'entrée des lieux recevant du public encore trop fréquentes**

Fin 2018, à Marseille, un malvoyant avec son chien-guide avait été violemment expulsé d'un magasin d'alimentation. A Pau, c'est un chauffeur de taxi qui refusait tout simplement de prendre un aveugle et son chien. Début avril à Lyon, un chien guide s'est vu refusé l'accès du Tribunal de Grande Instance de Lyon... Ces incidents ont choqué l'opinion et ont fait la « une » des médias et des réseaux sociaux. Tous les jours de telles discriminations se produisent et restent impunies en violation de l'article 88 de la Loi n°87-588 du 30 juillet 1987 relatif au libre accès des chiens-guides dans un lieu ouvert au public et dans les transports.

#### **La formation Accès-cité : objectif zéro expulsion des déficients visuels et leurs chiens-guides**

Consciente de cet enjeu, le CIE a développé une offre de formation sur les bons gestes et les bonnes pratiques pour l'accueil des personnes en situation de handicap visuel accompagnées ou non d'un chien guide à destination des salariés des établissements recevant du public (ERP). A la fin de la formation, un certificat et un label « Accès-cité » sont délivrés aux stagiaires et à l'établissement. L'objectif : le respect de la loi et plus aucune expulsion des déficients visuels et leurs chiens-guides.

L'UNADEV est fière de soutenir cette initiative initiée par le CIE qui figure parmi les écoles partenaires de l'association. Cela s'inscrit dans le prolongement de sa mission de faciliter l'autonomie et l'intégration socioprofessionnelle des personnes déficientes visuelles.

#### **Une journée pour être sensibiliser au handicap et connaître les bonnes pratiques**

Dispensée dans toute la France, cette formation d'une journée s'appuie sur des ateliers, des vidéos sur la technique de guide et une mise en situation permettant aux employés de se mettre dans la peau d'une personne non ou malvoyante. L'objectif est ainsi de leur faire connaître le handicap visuel, d'expliquer les obligations légales et de transmettre les bonnes manières d'accueillir une personne déficiente visuelle et son chien.

« A travers cette formation le CIE a pour objectif de permettre aux ERP de comprendre et de savoir accueillir ce public » souligne Marie Lasserre, Directrice du centre de formation du CIE. « L'UNADEV, notre partenaire principal qui nous permet depuis 2011 de remettre des chiens-guides à des maîtres déficients visuels, nous a soutenu dans cette démarche jusqu'à l'obtention de l'agrément ministériel en tant qu'organisme de formation. Nous partageons cette ambition commune de favoriser l'accessibilité des lieux publics et de permettre aux personnes déficientes visuelles et à leur chien d'avoir les mêmes droits que les personnes valides ».

La Mairie de Paris ou l'APREVA comptent parmi les établissements ayant déjà testé la formation. « Les participants ont été très intéressés par les interventions des trois formateurs qui avec humour et intelligence ont permis de mieux comprendre le handicap visuel et ses conséquences sur la vie de tous les jours mais également les possibilités de compensation et les comportements bienveillants » indique un représentant de la mairie de Paris. « Cette formation est désormais proposée à tous les collectifs qui accueillent une personne en situation de handicap visuel ».

**Le CIE est un organisme de formation agréé. Cette formation qui entre dans le cadre des obligations de mise en accessibilité des ERP, est donc éligible à financement sur les fonds de dotations.**

**Plus d'information sur la [formation](#) ou par téléphone au +33 (0)1 74 82 57 64**

**Contact presse :** Sophie Dory Lautrec // Ligne directe : 05.56.33.85.53 // E-mail : [s.dorylautrec@unadev.com](mailto:s.dorylautrec@unadev.com)

#### **A propos de l'UNADEV**

L'Union Nationale des Aveugles et Déficiants Visuels (UNADEV), créée en 1929 à Bordeaux, est une association reconnue d'assistance et de bienfaisance. Depuis 90 ans, l'UNADEV s'est développée sur le territoire national grâce à ses huit centres régionaux et de nombreuses associations locales partenaires. Nos actions portent sur trois missions : Accompagner et aider les personnes déficientes visuelles pour leur insertion sociale et professionnelle ; Sensibiliser et informer le grand public et les décideurs ; Soutenir la recherche médicale et la prévention des maladies cécitantes. [www.unadev.com](http://www.unadev.com)

#### **A propos du Centre Indépendant d'Éducation de chien guide d'aveugle (CIE)**

Le CIE est constitué en association (loi 1901) depuis 1994. Il forme et remet gratuitement des chiens-guides aux déficients visuels pour faciliter leur autonomie et leur intégration socioprofessionnelle. [Chienguide-cie.fr](http://Chienguide-cie.fr)

Depuis 2018, le CIE propose une formation dispensée dans toute la France, sur les bons gestes et les bonnes pratiques pour l'accueil des personnes en situation de handicap visuel accompagnées ou non d'un chien guide à destination des salariés des établissements recevant du public (ERP). Un label est ensuite attribué aux établissements recevant tous les publics.